

LES ACCIDENTS (SUR LE CHEMIN) DU TRAVAIL

CHARLES-ERIC CLESSE

Auditeur du travail du Hainaut

Professeur à la faculté de droit à l'ULB



Wolters Kluwer

Clôture rédactionnelle : 15 août 2021.

Editeur responsable : Bas Kniphorst

© 2021 Wolters Kluwer Belgium SA
Zénobe Gramme (bâtiment G)
Square des Conduites d'Eau 9-10
4031 Liège

Service clientèle et adresse de correspondance :

Motstraat 30
2800 Malines
Tél. : 015 78 76 00
client.BE@wolterskluwer.com
www.wolterskluwer.be

Hormis les exceptions expressément fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.

D/2021/2664/190
ISBN 978-94-03-02290-1
BP/ENDRSOC-BI21005

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

AVERTISSEMENT	1
PARTIE 1^{RE} INTRODUCTION HISTORIQUE	3
PARTIE 2 UNE LÉGISLATION D'ORDRE PUBLIC	5
PARTIE 3 CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI DU 10 AVRIL 1971 SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL	7
CHAPITRE 1^{ER} LE CHAMP D'APPLICATION <i>RATIONE PERSONAE</i>	9
CHAPITRE 2 LES EXTENSIONS D'ASSUJETTISSEMENT	11
CHAPITRE 3 LES EXCLUSIONS D'ASSUJETTISSEMENT	15
CHAPITRE 4 LE TRAVAIL NON DÉCLARÉ	17
PARTIE 4 NOTIONS D'ACCIDENT DU TRAVAIL ET D'ACCIDENT SUR LE CHEMIN DU TRAVAIL	19
CHAPITRE 1^{ER} LA NOTION D'ACCIDENT DU TRAVAIL	21
1. Considérations liminaires	21
2. L'événement soudain	22
3. La cause extérieure	25
4. La lésion	26
5. Dans le cours du contrat du travail	27
6. Par le fait de l'exécution du contrat de travail	31
7. Le télétravail	33

CHAPITRE 2 LA NOTION D'ACCIDENT SUR LE CHEMIN DU TRAVAIL	35
1. Notions	35
2. Le lieu de départ et d'arrivée du chemin du travail	35
2.1. La résidence du travailleur	35
2.2. Le lieu d'exécution du travail	37
3. Le trajet normal	38
3.1. Les principes	38
3.2. Les exceptions	39
3.3. Les extensions	41
3.4. Assimilations au chemin du travail	41
PARTIE 5 L'INCAPACITÉ DE TRAVAIL	45
CHAPITRE 1^{ER} CONSIDÉRATIONS LIMINAIRES	47
CHAPITRE 2 L'INCAPACITÉ TEMPORAIRE TOTALE	49
CHAPITRE 3 L'INCAPACITÉ TEMPORAIRE PARTIELLE	51
CHAPITRE 4 LA CONSOLIDATION	53
CHAPITRE 5 L'INCAPACITÉ PERMANENTE	55
1. Définition	55
2. Comment évaluer une incapacité de travail ?	56
3. L'évaluation du taux d'incapacité : l'évaluation du taux physique	57
4. L'évaluation du taux d'incapacité : les facteurs socioéconomiques propres à la victime	58
5. L'évaluation du taux d'incapacité : l'incidence du marché de l'emploi	59
6. Les critères qui ne doivent pas être pris en compte	63

CHAPITRE 6	L'AIDE D'UNE TIERCE PERSONNE	67
CHAPITRE 7	L'APPAREILLAGE ORTHOPÉDIQUE	71
CHAPITRE 8	LES SOINS MÉDICAUX	75
CHAPITRE 9	LA PROCÉDURE	77
1.	Première étape : le projet d'accord	77
2.	Seconde étape : l'accord de la victime	78
3.	Troisième étape : l'entérinement au F.A.T.	78
4.	Quatrième éventuelle étape : la contestation	79
5.	Cinquième éventuelle étape : la révision	79
PARTIE 6	L'INDEMNISATION	81
CHAPITRE 1^{ER}	LES DIVERSES ALLOCATIONS ET INDEMNITÉS	83
1.	L'incapacité temporaire	83
2.	L'incapacité permanente	85
2.1.	Les indemnités et allocations	85
2.2.	La guérison sans incapacité	87
2.3.	Les cumuls	88
3.	L'accident du travail mortel	88
3.1.	Notions	88
3.2.	Les conjoints	88
3.3.	Les enfants, petits-enfants, frères et sœurs	89
3.4.	Les ascendants	93
3.5.	La date de prise d'effet de la rente	94
3.6.	L'allocation pour frais funéraires	94
4.	L'allocation pour aide d'une tierce personne	94
5.	Les absences pour examens médicaux	95
6.	La taxation	95

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

CHAPITRE 2	L'ABSENCE D'INDEMNISATION	97
CHAPITRE 3	LA RÉMUNÉRATION DE BASE	99
1.	Le calcul de la rémunération de base	99
2.	La période de référence	102
3.	La fonction de référence	103
4.	Le plafond	104
CHAPITRE 4	CONCOURS AVEC LA RÉPARATION ACCORDÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 29BIS DE LA LOI DU 21 NOVEMBRE 1989 RELATIVE À L'ASSURANCE OBLIGATOIRE DE LA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE VÉHICULES AUTOMOTEURS	107
PARTIE 7	LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR ET DE L'ASSUREUR-LOI	109
CHAPITRE 1^{ER}	PRÉVENIR L'ACCIDENT	111
CHAPITRE 2	SOUSCRIRE UN CONTRAT D'ASSURANCE	113
CHAPITRE 3	LA DÉCLARATION DE L'ACCIDENT DU TRAVAIL	115
1.	Les accidents bénins	115
2.	Les petits accidents	115
3.	L'accident « non grave »	115
4.	L'accident grave	117
5.	L'accident mortel	118
6.	Synthèse	118

CHAPITRE 4 LE RELEVÉ DE RÉMUNÉRATION	119
CHAPITRE 5 LES OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES DE L'ASSUREUR-LOI	121
CHAPITRE 6 LE RISQUE AGGRAVÉ	123
PARTIE 8 LA RESPONSABILITÉ CIVILE	127
CHAPITRE 1^{ER} CONSIDÉRATIONS LIMINAIRES	129
CHAPITRE 2 LES HYPOTHÈSES D'IMMUNITÉS OU DE NON-IMMUNITÉS	133
1. Principes	133
2. L'employeur	134
3. Le mandataire et le préposé	136
4. Toutes autres personnes	138
CHAPITRE 3 LES RÈGLES DE CUMUL	141
CHAPITRE 4 LE RECOURS SUBROGATOIRE	143
PARTIE 9 FÉDRIS	149
CHAPITRE 1^{ER} GÉNÉRALITÉS	151
CHAPITRE 2 L'INDEMNISATION PAR FÉDRIS	153
CHAPITRE 3 LA RÉCUPÉRATION DES INDUS PAR FÉDRIS	155
PARTIE 10 LA PROCÉDURE JUDICIAIRE	157
CHAPITRE 1^{ER} LES JURIDICTIONS CIVILES	159
1. La saisine des juridictions sociales	159
2. Les délais de recours	159
3. Les parties à l'action	160

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

4.	Les règles de preuve	160
5.	Le jugement et son exécution	164
CHAPITRE 2 LES JURIDICTIONS RÉPRESSIVES		165
1.	La saisine des juridictions répressives	165
2.	Les délais d'introduction de l'action	165
3.	Les parties à l'action	165
4.	La constitution de partie civile	166
5.	Les règles de preuve	167
PARTIE 11 SURVEILLANCE ET SANCTIONS		169
CHAPITRE 1^{ER} LES SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT DE LA LÉGISLATION		171
CHAPITRE 2 UN EMPLOYEUR EST-IL NÉCESSAIREMENT PÉNALEMENT RESPONSABLE DES ACCIDENTS SURVENUS SUR UN DE SES CHANTIERS ?		175
BIBLIOGRAPHIE		179